

📍 Saint-Sulpice-la-Forêt. Ils favorisent l'inclusion des demandeurs d'asile

L'association Des Arbres et des papiers a été créée cette année, à l'initiative de six habitants. Elle agit pour l'accueil des personnes exilées.



Les membres fondateurs, de gauche à droite : Anne-Charlotte Turpin, Fabien Toulemonde, Sonia Le Nézet, Mickaël Bardy, Émilie Taloudec, Jessie Magana. | OUEST-FRANCE

Ouest-France

Publié le 10/11/2020 à 05h40

Solidarités

En 2018, deux familles demandeuses d'asile étaient accueillies dans la commune via le Centre d'accueil pour demandeurs d'asile (Cada), géré par l'association Coallia.

La création d'un comité de soutien a permis à ces familles d'obtenir leur statut de réfugiées. Ces familles ont pu ainsi quitter la commune pour s'installer où ils le souhaitaient.

Des objectifs ciblés

Forts de cette réussite, six membres de ce comité de soutien ont souhaité continuer l'aventure, « afin de pérenniser l'expérience acquise et continuer à agir pour favoriser l'accueil des personnes exilées, puisque de nouvelles familles sont accueillies actuellement dans la commune », explique le collectif.

« Nous comptons intervenir à la demande des personnes exilées pour faciliter la possibilité de se nourrir, de se vêtir, de se soigner, de se loger, en aidant aux démarches administratives quotidiennes et aux démarches juridiques liées aux droits des étrangers, précisent les bénévoles. Nous les orientons vers les dispositifs existants en termes de logement, d'aide alimentaire, sociale, juridique et vers une aide aux démarches du quotidien (liens avec l'école, les loisirs, etc.) ».

Aider l'association

Par ailleurs, la mise en place de temps partagés qui favorisent l'apprentissage de la langue française et l'aide aux devoirs font également partie des actions envisagées.

L'association s'attache particulièrement à **« favoriser l'inclusion des personnes exilées et le vivre-ensemble en organisant des manifestations culturelles et en tissant les liens avec les associations locales ».**

Pour aider l'association, pas besoin d'avoir une compétence particulière, toute bonne volonté est la bienvenue, notamment pour l'aide aux démarches du quotidien ou pour des moments de conversation.

Pour subvenir à leurs besoins matériels, **« nous acceptons des dons de vêtements ou un appoint alimentaire. L'apport du surplus de légumes du jardin peut constituer un beau geste solidaire. Même en temps de confinement, il y a des choses possibles ! »**

Une collecte de fonds est en ligne sur [helloasso](https://helloasso.com). 66 % du don sont déductibles fiscalement.

Vendredi 14 novembre, à 20 h, visioconférence afin de mieux connaître l'association. Pour participer : desarbresetdespapiers@protonmail.com